



RÈGLEMENTS DES JUGEMENTS HORTICULTURE

- 1) Les participants doivent être membre de la SACL ou être membre pour l'année en cours (25\$ carte annuelle).
- 2) Les participants doivent prendre une photo de leur jardin et la remettre au juge.
- 3) Un participant par adresse et par carte de membre.
- 4) Les jugements auront lieu vendredi le 9 août à 14 heures dans le Pavillon Ripe-O-Bec. Les exhibits devront être sur place au plus tard à midi, la même journée
- 5) Les exposants ne peuvent participer qu'à un maximum de 5 produits par section à l'exception de l'acériculture.
- 6) Les jugements des produits d'horticulture doivent provenir uniquement du comté de Lotbinière et du jardin de l'adresse du participant.
- 7) Vous devez être inscrit avant dimanche le 4 août minuit.

FRUITS ET LÉGUMES : Collection de fruits et légumes, l'apparence générale, l'uniformité, la qualité et l'arrangement seront considérés.

GRANDE CULTURE : Critère de jugement, propreté et uniformité.

CONSERVERIE : Apparence, goût et présentation.

ACÉRICULTURE : Les exposants dans le secteur de l'acériculture doivent obligatoirement être exploitant d'une érablière dans le comté de Lotbinière pour être éligible.

Aucun échantillon ne doit porter d'identification de l'exposant avant l'expertise et vous devez présenter tous les exhibits inscrits.